



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
BOURGOGNE-  
FRANCHE-COMTÉ**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Dijon le 23 février 2023

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### Premier bilan du soutien aux entreprises pour faire face à la hausse des prix de l'énergie

La hausse des prix de l'énergie impacte fortement la trésorerie des entreprises. Pour aider les entreprises à faire face, le Gouvernement a mis en place un dispositif complet d'aides :

- le bouclier tarifaire ;
- le tarif garanti ;
- l'amortisseur électricité ;
- le guichet d'aide au paiement des factures.

Ces dispositifs ont été simplifiés et prolongés jusqu'à fin 2023.

**Toutes les entreprises sont concernées, quelle que soit leur taille ou leur activité, et chaque situation est couverte par au moins une aide.** Pour bénéficier d'une ou plusieurs de ces aides, l'entreprise doit envoyer à son fournisseur une attestation sur l'honneur, avant le 31 mars 2023. Or, seulement 50 % ont, à ce jour, réalisé cette démarche.

Il est donc important de sensibiliser les entreprises du département qui n'ont pas encore effectué cette démarche sur la nécessité de le faire. Elle permet au fournisseur de déterminer l'aide mobilisable, et constitue une condition nécessaire pour bénéficier des aides.

**La démarche peut être effectuée en ligne, via le compte professionnel de l'entreprise sur le portail du fournisseur, ce qui facilite son traitement.** L'envoi de l'attestation au format papier est également possible, mais nécessite de la part du fournisseur, une saisie des données, qui peut ralentir son traitement.

Une fois cette démarche effectuée, c'est le fournisseur d'énergie qui internalise les données transmises via l'attestation, et qui applique l'aide mobilisable directement sur la facture de l'entreprise.

La préfecture, la DDFIP, mais également les chambres consulaires, les organisations patronales, les fédérations professionnelles et les experts comptables sont mobilisés pour accompagner les entreprises, et faire progresser l'accès des entreprises aux aides.

Préfecture de la région Bourgogne-Franche-Comté,  
Préfecture de la Côte-d'Or

Tél : 03 80 44 64 05 / 64 44 / 64 04  
53, rue de la Préfecture  
21 000 DIJON

[www.cote-dor.gouv.fr](http://www.cote-dor.gouv.fr)  
[www.prefectures-regions.gouv.fr/  
bourgogne-franche-comte](http://www.prefectures-regions.gouv.fr/bourgogne-franche-comte)

Service régional et départemental de la  
communication interministérielle

